

# Alerte canicule rouge : adaptation des services municipaux

En raison du placement du département du Val-d'Oise en vigilance rouge canicule, des températures relevées dans les établissements scolaires de la ville, des consignes ministérielles en vigueur ainsi que des effectifs constatés dans les écoles, la Ville de Courdimanche met en œuvre des mesures exceptionnelles afin de préserver la santé et la sécurité de tous.



## Fermeture des écoles et des accueils périscolaires

La Ville a également anticipé cet épisode de fortes chaleurs en renforçant les équipements des établissements scolaires. Les ventilateurs commandés ces derniers jours ont bien été livrés et installés dans les écoles. Malgré ces mesures, les températures relevées dans les locaux et les recommandations des autorités ont conduit la municipalité à prendre la décision de fermer les établissements à partir de 13h30 afin de garantir la sécurité des enfants et des personnels.

À compter du mardi 23 juin et jusqu'à la levée de l'alerte rouge canicule, les trois écoles de la commune fermeront donc à partir de 13h30.

Par conséquent, aucun accueil périscolaire ne sera assuré l'après-midi durant cette période.

La Maison de la Petite Enfance sera également fermée jusqu'à la levée de l'alerte.

## Mise à disposition de salles refuges

Afin d'offrir aux habitants des espaces de fraîcheur durant les heures les plus chaudes de la journée, la Ville ouvre deux salles refuges :

- À la MELC ;
- Au CLAE des Croizettes.

Ces espaces seront accessibles de 14h à 18h jusqu'à la fin de l'épisode de canicule.

Les habitants pourront y trouver un lieu tempéré pour se reposer et se rafraîchir. Des bouteilles d'eau seront mises à leur disposition.

## Accueils de l'Hôtel de ville et de la MELC

L'accueil de l'Hôtel de ville sera ouvert de 8h à 12h le mardi 23 et le jeudi 25 juin.

L'accueil de la MELC sera ouvert de 8h à 12h, du mardi 23 au jeudi 25 juin.

Pour toute urgence vous pouvez contacter un agent d'astreinte au : 01.34.46.72.00.

## Pratique sportive

Conformément à l'arrêté n°2026-686 pris par Monsieur le Préfet du Val-d'Oise, et afin de protéger la santé de tous, les activités sportives (entraînements collectifs, compétitions, manifestations et rassemblements) sont interdites de 10h à 21h à compter du lundi 22 juin 2026 et jusqu'à la levée de la vigilance rouge canicule. Le gymnase est par conséquent fermé.

## **Rappel des consignes de prévention**

La Ville invite chacun à adopter les gestes de prévention recommandés :

- boire régulièrement de l'eau, même sans sensation de soif ; éviter les sorties et activités physiques aux heures les plus chaudes ;
- maintenir son logement au frais ;
- prendre régulièrement des nouvelles des personnes âgées, isolées ou fragiles.

La Ville remercie les habitants pour leur compréhension et leur vigilance face à cette situation exceptionnelle.